



**PROJET
NATIONAL**

Table des matières

Introduction	03
Vers notre indépendance nationale : la préparation d'un troisième référendum gagnant.....	04
L'heure est au bilan du fédéralisme	04
Un référendum dans le premier mandat	04
Une saine démondialisation visant à renforcer notre démocratie	06
Promouvoir nos intérêts économiques	06
Refuser le projet postnational canadien	07
La confiance du peuple québécois : la clé pour relancer notre démocratie	08
Décentraliser les pouvoirs décisionnels.....	08
Développer la confiance des individus en nos institutions	09
Protéger la liberté d'expression au Québec.....	10
Notre identité collective : une langue française vivante et une culture rayonnante.....	11
Perpétuer notre langue comme levier de cohésion sociale et de fierté nationale	13
Faire rayonner notre culture et nos arts sous toutes leurs formes	15
Démocratiser et transformer nos télécommunications	16
Répondre aux défis écologiques, sociaux et économiques de la crise climatique.....	17
L'impératif du développement durable : changer de modèle de développement	17
Nous approprier notre territoire	19
Développer une indépendance alimentaire au moyen d'une exploitation durable des ressources agroalimentaires	21
Rendre accessible notre territoire.....	22
L'État québécois, protecteur du tissu social.....	24
Prévenir pour investir dans l'avenir	24
Prendre soin de notre monde	27
S'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail	29
Un Québec qui prend sa place dans le monde.....	31
Interagir sur la scène internationale	31
Négocier des ententes économiques à l'image du Québec	32
Mettre les expériences québécoises au profit des mouvements sociaux et culturels mondiaux.....	33

Introduction

Tel un grand chêne, un peuple, une nation et un pays s'érigent par la fortification de leurs racines, en se nourrissant d'une terre riche de sa composition métissée. Avec dignité et audace, notre projet engage les Québécoises et Québécois, sans limite à leurs aspirations.

L'indépendance du Québec, objectif premier du Parti Québécois, est un projet foncièrement démocratique animé par des valeurs de liberté, de justice et d'équité sociale. Profondément enraciné dans l'histoire du peuple québécois et résolument tourné vers l'avenir, ce projet national se porte à la rencontre des défis sociaux, environnementaux, culturels et économiques d'aujourd'hui. Le statu quo actuel et la tutelle exercée par le régime fédéral canadien perpétuent des impasses aux conséquences de plus en plus inacceptables. L'État du Québec se doit d'assumer les pouvoirs et responsabilités nécessaires au plein épanouissement de la société québécoise et de chacun de ses citoyens. Sans indépendance, notre avenir en tant que peuple est grandement menacé.

Ainsi, dans ce qui suit, les éléments impossibles à mettre en œuvre pour le Québec dans le système politique fédéral canadien sont surlignés en bleu et précédés d'un fleurdelisé.

Vers notre indépendance nationale : la préparation d'un troisième référendum gagnant

La peur a joué un rôle très important lors des deux référendums. Peur d'un effondrement économique, peur de perdre nos pensions, peur de l'isolement, peur du sort que nous réserverait le Canada advenant un OUI. Le projet d'indépendance du Québec est pourtant tout autre. Il relève plutôt d'un projet de société, d'un esprit d'entreprendre qui cherche à améliorer la vie des gens au jour le jour en bâtissant un pays. C'est un projet de vérité et d'avenir, qui est fondé sur l'espoir d'une société meilleure, un sentiment à l'opposé de ceux promus par le camp du NON : le doute, la dévalorisation de soi, l'insécurité et l'acceptation du mensonge.

L'heure est au bilan du fédéralisme

Vingt-cinq ans après la tenue du dernier référendum, la situation du Québec ne s'est pas améliorée et ne s'est pas réglée. Au contraire, le fossé entre le Québec et le reste du Canada se creuse chaque jour davantage. Le Québec doit composer avec une société canadienne qui s'éloigne de plus en plus de ses intérêts économiques, environnementaux, linguistiques et culturels. Le refus d'opter pour un modèle économique basé sur la transition énergétique, le refus de protéger la langue française, le modèle d'intégration multiculturaliste qu'on nous impose, l'ingérence dans nos champs de compétence et de nombreux autres enjeux ne nous permettent pas d'envisager un pays dans lequel nous pourrions simplement vivre convenablement, à notre manière. Notre façon différente de voir le monde n'est pas non plus accueillie dans la simple indifférence; elle l'est avec une dose de mépris au quotidien.

Un référendum dans le premier mandat

C'est sur la base de ce bilan de notre appartenance au Canada que s'ouvre un nouveau cycle politique, visant à faire aboutir un projet légitime et nécessaire pour assurer notre prospérité. De génération en génération, la question de l'indépendance du peuple québécois a transcendé les différentes époques de notre histoire. Jusqu'à maintenant, toutes ces générations qui ont porté notre idéal national ont réussi à le faire avancer, sans toutefois l'achever complètement. Dans ces derniers pas de notre marche vers la liberté, le Parti Québécois s'engage à porter cette cause de manière claire, limpide et assumée.

C'est pourquoi, dès un premier mandat au pouvoir, le Parti Québécois entend consulter les Québécois sur leur avenir politique, par le biais d'un processus normal et démocratique. C'est simple, limpide, et sans ambiguïté. Pour assurer le succès de cette consultation, le Parti Québécois entend promouvoir et participer, sur un pied d'égalité avec l'ensemble des autres acteurs du mouvement indépendantiste québécois intéressés, à l'élaboration, dans les meilleurs délais, d'un plan d'action de nature à porter l'appui à l'indépendance à un niveau qui rendra très possible un référendum gagnant, lequel conduira ensuite à la déclaration d'indépendance du Québec.

Le Parti Québécois aspire à :

- dès le début du premier mandat d'un gouvernement du Parti Québécois, déclencher la démarche de préparation du prochain référendum sur l'indépendance du Québec en formulant l'inventaire de toutes les étapes qui arriveront avant, pendant et après ce référendum;
- présenter une définition claire du Québec souverain sous forme d'une fiche signalétique précisant, entre autres, la monnaie, l'armée, les régimes de pensions, la garde des frontières et le régime politique dès le déclenchement d'une campagne référendaire;
- intervenir dans des domaines n'étant pas de la compétence actuelle du Québec, mais nécessaires pour son épanouissement et la réalisation de ses aspirations;
- utiliser les moyens financiers de l'État afin de préparer adéquatement le Québec à l'indépendance;
- nommer un ministre d'État chargé de l'indépendance pour coordonner l'ensemble des activités ministérielles liées à l'indépendance;
- instituer une commission sur la fédération canadienne et l'indépendance du Québec qui répondrait aux questions relatives à la souveraineté et soumises par le gouvernement;
- lancer une analyse rigoureuse par le ministère des Finances des dépenses et des revenus de notre futur pays, en déposant et en actualisant le budget de l'an 1 d'un Québec indépendant;
- prévoir la venue d'observateurs internationaux durant la campagne référendaire;
- créer une carte d'électeur, requise pour voter lors des consultations populaires québécoises;
- garantir le respect des règles démocratiques votées par l'Assemblée nationale, particulièrement par les institutions canadiennes;
- nommer un ministre des Affaires étrangères pour rétablir les relations extérieures du Québec et ouvrir la voie à la reconnaissance internationale de la déclaration de l'indépendance.

Une saine démondialisation visant à renforcer notre démocratie

Les dernières décennies ont été marquées par une mondialisation importante des échanges. Aujourd'hui, le bilan est mitigé. Elle a certes permis à nos entreprises de se faire valoir à travers le monde et à la population d'avoir accès à des produits de consommation à faible coût. Elle a néanmoins affaibli nos institutions démocratiques en forçant une concurrence fiscale internationale, un laxisme vis-à-vis des paradis fiscaux, une pression à la baisse sur les coûts de main-d'œuvre, en plus de limiter la capacité des États d'augmenter les normes sociales et environnementales sans entente internationale. L'absence du Québec des tables de négociation des futures règles communes n'aide certainement pas notre sort. Nous devons viser la poursuite d'échanges facilités à travers les frontières, combinée au maintien de démocraties nationales fortes : voilà la saine démondialisation.

Promouvoir nos intérêts économiques

Le Québec doit être autonome dans ses secteurs stratégiques, c'est une question de sécurité nationale. La question n'est pas de résister à l'ouverture de notre économie, mais d'avoir la capacité de produire et de livrer les produits et services clés de notre pays. Cette volonté est cohérente avec la nécessaire coopération internationale entre nations car, pour être présent, il faut d'abord exister. La protection de nos intérêts économiques nationaux est d'ailleurs un puissant moyen d'assurer le rayonnement de notre culture à travers le monde.

Le Parti Québécois aspire à :

- développer une indépendance alimentaire;
- développer et maintenir son indépendance énergétique;
- cesser de faire affaire avec toute entreprise enregistrée dans les paradis fiscaux, et de lui octroyer toute forme de contrat public ou de subvention;
- exiger de la Caisse de dépôt et placement du Québec un plan de désinvestissement des paradis fiscaux;
- exiger la révision de lois fiscales fédérales afin de ne plus permettre le recours à des stratagèmes impliquant les paradis fiscaux;
- annuler toute convention fiscale permettant l'utilisation de paradis fiscaux pour les individus ou les sociétés;
- faire de l'économie circulaire un principe central de développement pour l'atteinte de l'objectif « zéro déchet »;
- miser sur une réindustrialisation de l'économie québécoise en identifiant des catégories de produits actuellement importés pour lesquels la fabrication au Québec pourrait être concurrentielle;
- encourager la recherche scientifique, médicale et pharmacologique sur notre territoire, afin d'augmenter sa capacité locale à produire des vaccins et des traitements médicaux, et soutenir l'innovation médicale;
- favoriser l'émergence de « compagnies nationales responsables », des entreprises qui bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien de l'État contre l'engagement de maintenir leur siège social au Québec à long terme et de payer leurs impôts au Québec, sans utiliser les paradis fiscaux;



- donner la priorité à l'achat au Québec, obligeant le gouvernement à imposer un seuil minimal le plus élevé possible de contenus et de biens québécois dans l'octroi des contrats et à favoriser systématiquement la production locale dans l'approvisionnement de l'État;
- taxer le chiffre d'affaires brut des GAFAM;
- lutter contre la spéculation immobilière étrangère en créant une taxe sur la valeur des propriétés issue de cette spéculation;
- faire du français un facteur unique de différenciation et un avantage concurrentiel;
- utiliser tous nos leviers afin de garantir un contrôle sécuritaire de nos aéroports et de nos frontières en temps de crise.

Refuser le projet postnational canadien

Le Canada propose une vision individualiste et communautariste de la société, où chaque personne, avec ses caractéristiques propres, est priorisée par rapport au collectif. Cette vision s'oppose à celle du Québec, qui prône plutôt une vision collective et universaliste où la langue française et l'histoire commune, la nation et la culture québécoise et laïcité forment le socle de rassemblement. Nous devons défendre cette vision nationale du Québec, où les droits collectifs cohabitent avec les droits individuels. Le peuple est plus que la somme de chaque individu.

Le Parti Québécois aspire à :

- légiférer dans tous les champs de compétence fédérale lorsque l'inaction d'Ottawa nuit aux intérêts économiques, environnementaux, sociaux, culturels et linguistiques des Québécoises et des Québécois;
- défendre la laïcité québécoise et les autres choix démocratiques des Québécois que le fédéral tente d'invalidier;
- dénoncer le régime fédéral de manière frontale et transparente;
- dénoncer l'utilisation de nos taxes et de nos impôts pour faire concurrence au Québec;
- dénoncer l'utilisation de nos taxes et de nos impôts pour subventionner l'industrie pétrolière;
- adopter une disposition qui soustrairait l'ensemble des lois québécoises à une révision par les tribunaux canadiens.

La confiance du peuple québécois : la clé pour relancer notre démocratie

Outre la démarche de réappropriation par les Québécois de leur démocratie, par le biais d'une démarche de démondialisation et de « décanadianisation », la démocratie québécoise doit proposer des réformes et poser des gestes concrets pour rebâtir la confiance de la population et susciter sa participation. Au cours des dernières décennies, la confiance des populations envers l'État s'est amenuisée à travers l'ensemble des sociétés en Occident. Ce constat amène le Parti Québécois à proposer un nouveau contrat social entre l'État et l'ensemble des citoyennes et des citoyens. En stimulant la participation citoyenne (par la décentralisation des pouvoirs décisionnels) et en misant sur l'expertise des communautés sur le territoire émergera un État plus efficace, plus flexible et davantage centré sur la population.

Décentraliser les pouvoirs décisionnels

Une centralisation importante des pouvoirs s'est opérée au cours des dernières années, et les conséquences ont été désastreuses, tant sur le plan de l'emploi que sur celui de la qualité des décisions. Chaque milieu est pourtant le mieux placé pour sélectionner les meilleurs projets et pour les entreprendre. Il est temps de décentraliser des pouvoirs et des ressources, et de permettre aux différentes régions de se développer selon leurs priorités. Les villes et municipalités, qui forment le gouvernement de proximité, occupent une place primordiale dans la vie démocratique québécoise. Elles doivent disposer de meilleurs leviers pour agir concrètement, au bénéfice de leur population.

Le Parti Québécois aspire à :

- doter le Québec d'un plan de revitalisation des régions afin de freiner le phénomène de la dévitalisation en se donnant une audacieuse politique d'occupation du territoire et de développement des régions afin de promouvoir l'installation des populations et le déploiement d'activités économiques dans toutes les régions du Québec et, ainsi, freiner leur concentration dans les principaux centres urbains;
- favoriser la mise en place d'une instance de concertation et de gouvernance dans chaque région, selon les spécificités du milieu;
- assurer le maintien des services publics essentiels sur l'ensemble du territoire, notamment les écoles et les collèges ainsi que les services de santé de proximité;
- redistribuer de façon équitable entre toutes les régions du Québec le financement des services en santé, en éducation, en développement économique, en justice sociale, culture, en environnement et dans tout autre domaine pertinent;
- décentraliser la fonction publique à travers le Québec;
- garantir l'accessibilité des conseils municipaux et la transparence des administrations locales;

- accroître le pouvoir des municipalités et des MRC en matière de gestion de l'environnement et favoriser la mise en place d'un conseil régional de coordination d'installation d'infrastructures et de télécommunications en s'assurant de l'application stricte des politiques et normes environnementales de l'État et de la protection des terres agricoles;
- redéfinir le nombre de régions en prenant en compte les réalités et les spécificités sociales et économiques de chaque région ou territoire;
- assurer l'équité fiscale entre les responsabilités et les ressources décentralisées dans les différentes régions;
- réformer la fiscalité municipale en profondeur et promouvoir les autres sources actuellement disponibles de sorte que les municipalités puissent diversifier leurs sources de revenus, réduire l'importance de la taxe foncière dans leur budget et ainsi contrer l'étalement urbain et toutes ses conséquences négatives;
- doter la ville de Québec de toutes les institutions dont doit jouir la capitale d'un pays;
- proposer un plan de redéploiement de la fonction publique prévoyant le rapatriement des expertises et des compétences des fonctionnaires fédéraux dans la ville de Gatineau pour en faire un pôle administratif important de l'État québécois, l'Outaouais étant reconnu comme région stratégique dans le cadre des relations de pays à pays.

Développer la confiance des individus en nos institutions

Le Québec est une société démocratique ayant à cœur la défense des droits et des libertés individuels et collectifs. Au cours de son histoire, la mise sur pied d'institutions, de lois, de chartes et de mécanismes de contrepouvoirs a permis des avancées importantes. Malgré tout, des discriminations basées sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale ou le handicap demeurent. L'État a un rôle à jouer pour s'assurer de combattre ces réalités et faire en sorte que toute personne est traitée avec humanité, respect et justice.

Le Parti Québécois aspire à :

- lutter contre le racisme et la discrimination, particulièrement dans l'embauche et l'accès au logement;
- lutter contre le racisme et la discrimination à l'égard des Autochtones;
- lutter contre toutes les formes d'iniquité salariale;
- mettre fin à tout profilage racial ou social, notamment au sein des corps policiers;
- diversifier la composition des corps policiers en misant sur une approche interdisciplinaire de proximité;
- contrer l'exploitation sexuelle et la traite des mineurs;
- lutter contre les crimes basés sur l'honneur;
- lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes;

- assurer la rigueur et la célérité du système de justice :
 - créer un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales;
 - favoriser la justice participative et les modes alternatifs de règlement de conflits;
 - faire une place à la justice réparatrice en matière criminelle;
 - renforcer l'accès à la justice, notamment en diminuant ses coûts et ses délais;
 - diminuer la lourdeur administrative dans le système judiciaire, notamment en accélérant l'intégration des technologies.
- mettre en œuvre la parité hommes-femmes dans les instances de pouvoir des organisations publiques et parapubliques;
- accroître la participation des femmes et des minorités visibles à la vie politique;



- permettre aux citoyens québécois expatriés, incluant ceux du Canada, de voter lors des élections et consultations populaires;



- attribuer la citoyenneté québécoise à toutes les personnes nées au Québec, ainsi qu'à celles domiciliées au Québec et y ayant leur résidence permanente au moment de la proclamation de l'indépendance;



- assumer toutes les fonctions associées à la sécurité publique (renseignement, police et système correctionnel) et à la protection civile;



- modifier les lois fédérales applicables aux jeunes contrevenants pour mettre en avant la réhabilitation et la réinsertion sociale;



- garantir la laïcité de l'État.

Protéger la liberté d'expression au Québec

La liberté d'expression est celle d'exprimer des idées qui dérangent, qui sortent de la norme, et qui peuvent même choquer. Or, la liberté d'expression peut être menacée par des groupes qui cherchent non plus à s'opposer et à débattre dans le respect, ce qui est nécessaire dans une démocratie, mais tout simplement à censurer ou à annuler une idée divergente de la leur. Ces groupes militants souhaitent dicter à la société les mots et les débats qui sont permis en fonction de leur sensibilité personnelle. Nous craignons la dérive sociétale potentielle et les conséquences de ce mouvement sur notre liberté et notre démocratie.

La condamnation publique et la suspension de certains enseignants, pour le simple fait d'avoir cité des œuvres littéraires de notre histoire, n'auraient jamais pu être pensables il y a à peine quelques années au Québec. De plus en plus influencées par le virage idéologique du Canada sur ces questions, de nombreuses universités québécoises se sentent forcées de céder devant l'intimidation. L'État du Québec a donc un rôle fondamental à jouer dans la préservation de la liberté académique et de la liberté d'expression de manière générale. Il doit agir rapidement.

Le Parti Québécois aspire à :

- mettre en œuvre une loi-cadre protégeant la liberté d'expression, qui inclura notamment les mesures suivantes :
 - obliger les cégeps, les universités et les médias publics à se doter d'une politique en matière de liberté d'expression;
 - modifier la loi électorale pour que les établissements québécois comme les écoles, les collèges et les universités soient dans l'obligation de faciliter le déroulement d'une activité proposée par un parti politique reconnu afin que s'exprime une saine démocratie;
 - obliger les cégeps, les universités et les médias publics à se doter d'une politique en matière de libre circulation des œuvres littéraires et artistiques;
 - obliger les cégeps et les universités à se doter d'une politique de prévention en matière d'intimidation sur les campus.
- garantir la liberté d'expression dans nos institutions publiques, en assurant la capacité de parler de tous les enjeux, dans une approche respectueuse et contextualisée;
- lutter contre la culture de l'annulation, notamment en privilégiant la contextualisation;
- promouvoir la diversité intellectuelle du corps professoral des établissements d'enseignement supérieur.

Moderniser l'État québécois

Devant les défis modernes qui sont les nôtres et notre souhait de bâtir un Québec souverain, l'État québécois doit évoluer et se moderniser. Un nouveau contrat social entre la population québécoise et l'État doit être conclu. Dans ce nouveau Québec, nous souhaitons un nouveau partenariat avec les Premières Nations et les Inuits, basé sur le droit à l'autodétermination de chaque nation. La révision de nos institutions politiques et démocratiques est une occasion d'accroître la transparence, la participation citoyenne, la reconnaissance d'institutions démocratiques régionales et, surtout, de contribuer à une meilleure prise en compte de l'intérêt collectif.

Le Parti Québécois aspire à :

- développer des programmes pour susciter chez les jeunes un sentiment d'appartenance et d'attachement au Québec ainsi qu'à son histoire;
- gérer nos finances publiques dans le respect de l'équité intergénérationnelle;
- adopter une politique globale de gouvernance et de données ouvertes suivant le principe du « gouvernement ouvert » et modifier la Loi sur l'accès à l'information;
- créer un poste de directeur parlementaire du budget;
- insérer une composante proportionnelle mixte régionale dans notre mode de scrutin;
- favoriser les mandats d'initiative des élus et les initiatives non partisans et multipartites;

- accroître le rôle de surveillance des personnes nommées par l'Assemblée nationale;
- protéger adéquatement les « lanceurs d'alerte » contre les représailles;
- assurer que l'État possède l'expertise interne adéquate pour mener à bien ses activités;
- créer un ministère de la Recherche et du Développement technologique, qui sera notamment chargé de former une véritable expertise en matière technologique et de développement logiciel au sein de l'État québécois, organisée selon les meilleurs standards de l'industrie, dans l'objectif d'accélérer de façon considérable et durable l'intégration du numérique dans l'Administration publique et parapublique, de favoriser l'entretien et l'évolution des solutions technologiques sur le long terme et de maximiser leur efficacité, en priorisant les projets qui auront une incidence positive directe sur les relations entre l'État et la population, les entreprises et les organismes;
- établir un sommet annuel ou un conseil des nations entre les chefs des Premières Nations et des Inuits et le premier ministre, afin de définir ensemble les relations à venir dans un nouveau cadre politique;
- instaurer à l'Assemblée nationale un comité consultatif permanent visant à recueillir l'avis des nations autochtones;



- remplacer la *Loi sur les Indiens* par un régime négocié de nation à nation avec les Premières Nations et les Inuits;



- construire, avec les Premières Nations et les Inuits, un nouveau partenariat dans le respect de notre autodétermination respective, la recherche de nos intérêts communs et notre rayonnement culturel;



- accueillir officiellement les nouveaux Québécois lors d'une cérémonie d'accession à la citoyenneté québécoise;



- abolir le serment à la reine et faire du serment au peuple québécois et à la constitution québécoise le seul serment officiel de la nation;



- abolir toute présence monarchique et instituer une république à l'image du Québec;



- instaurer une république avec une présidence élue au suffrage universel;



- adopter une constitution rédigée par le biais d'un vaste exercice de participation citoyenne;



- mettre en place un conseil constitutionnel;



- adopter la législation d'État du Québec.

Notre identité collective : une langue française vivante et une culture rayonnante

Le défi permanent du Québec est d'assurer la pérennité de sa langue, le cœur de notre identité nationale en construction depuis plus de 400 ans. Cette langue colore notre conception du monde, teinte notre vision collective et propulse notre créativité. Le français n'est pas seulement notre passé, c'est notre atout original dans un contexte de standardisation culturelle et linguistique à l'américaine. Notre culture carbure à sa vigueur; il est fondamental de maintenir ce privilège pour mieux nous projeter dans le monde et devenir un leader de la Francophonie.

Perpétuer notre langue comme levier de cohésion sociale et de fierté nationale

Source de fierté, la langue française constitue une partition sur laquelle toutes les Québécoises et tous les Québécois doivent s'accorder. La Charte de la langue française nous permet d'assumer ce fait français dans toutes les sphères de notre société, en tout respect des droits linguistiques historiques de la communauté anglo-québécoise. Notre langue, avec ses accents régionaux, représente un lien privilégié de communication pour accueillir les nouveaux Québécois; c'est aussi un pont vers l'extérieur de nos frontières. Or, la pérennité de notre langue commune et officielle demeure fragile. Les données et les projections linguistiques annoncent un déclin important de la langue française au Québec, surtout dans la région de Montréal. Nous devons ainsi la soutenir, la porter et la fortifier pour consolider cet instrument singulier de cohésion sociale.

Le Parti Québécois aspire à :

- constitutionnaliser le droit de vivre, d'étudier et de travailler en français;
- inciter la francisation des noms de commerces et d'événements;
- assurer que tous les documents produits par l'État sont rédigés en français;
- assurer la communication uniquement en français entre l'État et les entreprises sur le territoire québécois;
- promouvoir et entretenir auprès des citoyens la fierté d'utiliser la langue française, notamment par des campagnes de publicité et des activités de saine émulation parmi différents groupes;
- offrir les services du gouvernement du Québec aux Québécois allophones uniquement en français, tout en conservant un service en anglais pour la minorité historique anglophone;
- valoriser la transmission des connaissances en français, particulièrement dans le domaine scientifique;
- adapter l'offre de cours de francisation pour les néo-Québécois à leurs réalités familiales, scolaires et économiques, et les rendre obligatoires pour les réfugiés;
- rendre obligatoire la connaissance du français pour les immigrants avant leur arrivée au Québec, et intégrer des notions de culture et de citoyenneté québécoises dans ces cours;
- offrir des cours à distance permettant aux futurs immigrants d'apprendre le français;

- ajuster le nombre d'immigrants accueillis par le Québec chaque année, en fonction de notre capacité réelle d'intégrer en français, au marché de l'emploi et de régionaliser l'immigration;
- assurer l'accès aux services dans sa langue à la communauté historique anglo-québécoise;
- soutenir l'apprentissage des langues autochtones;
- être partenaire de la préservation et de la vitalité des langues autochtones, de concert avec les peuples autochtones.

Quant aux études :

- donner la priorité à l'apprentissage du français au préscolaire et au primaire, la lecture étant de première importance pour la formation de nos jeunes;
- octroyer un financement aux cégeps et aux universités anglophones qui soit le reflet du poids démographique de la minorité historique anglophone, tout en garantissant le droit aux anglophones de poursuivre leur parcours dans leur langue maternelle;
- modifier la loi 101 afin que celle-ci s'applique dans l'entièreté du réseau collégial;
- imposer une proportion maximale de cours en anglais aux universités et aux cégeps de langue française;
- valoriser l'inscription des diplômés du réseau secondaire anglophone aux collèges francophones;
- assurer la maîtrise de la langue française, par des examens de qualification finaux, lors de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales, pour les secteurs francophone et anglophone.

Quant au travail :

- garantir le droit de travailler en français;
- appliquer la *Charte de la langue française* aux entreprises du Québec de toutes les juridictions et aux petites entreprises;
- interdire l'exigence de parler anglais dans les affichages de postes lorsque ce n'est pas nécessaire;
- exiger de tous les membres des ordres professionnels reconnus qu'ils fournissent toute leur documentation en français sans frais à leurs clients ou patients;
- rendre exécutoires les constats d'infractions émis par l'Office québécois de la langue française, comme pour ceux du Code de la route.



Faire rayonner notre culture et nos arts sous toutes leurs formes

Bien que la langue française façonne de manière importante la culture québécoise, cette dernière revêt de multiples couleurs issues de son histoire et de son évolution constante. Cette culture bouillonnante, effervescente et créative se réinvente sans cesse par ses multiples expressions, les frissons et les beautés qu'elle nous communique. L'âme de notre peuple est sa culture, qui trace la voie de notre futur en tant que nation. Soyons fiers de celle-ci et veillons à sa valorisation, à sa promotion et à sa diffusion, en soutenant nos artistes et artisans qui animent les communautés locales et régionales, tout en étant des emblèmes nationaux à l'international.

Le Parti Québécois aspire à :

- faire des programmes du gouvernement québécois les seuls subventionnaires de notre culture;
- soutenir les secteurs culturels qui désirent passer à l'ère numérique, notamment en créant une plateforme numérique nationale pour archiver toutes les productions cinématographiques québécoises dans le but de les rendre plus accessibles et d'assurer leur conservation;
- soutenir la production et la diffusion de la culture dans toutes les régions du Québec;
- modifier le droit de propriété intellectuelle et favoriser sa reconnaissance économique pour améliorer les conditions des créatrices et des créateurs;
- promouvoir la culture et les arts québécois dans les programmes éducatifs au préscolaire, au primaire et au secondaire, en favorisant le contact avec les artistes, les artisans, les porteurs de tradition, les sorties culturelles et la prestation d'activités artistiques à l'école;
- promouvoir notre histoire nationale par le biais de symboles forts de l'identité et de la fierté québécoises ainsi que par des personnages l'ayant marquée, lors de la Fête nationale, d'événements culturels et sportifs, sur différentes tribunes ou lors de tout autre événement permettant de souligner les faits marquants de notre histoire afin de souder notre identité nationale;
- protéger, mettre en valeur et célébrer notre patrimoine matériel et immatériel;
- revoir la Loi sur le patrimoine pour freiner la destruction de bâtiments patrimoniaux, et mettre en place des incitatifs financiers afin d'encourager la restauration des lieux et des immeubles historiques;
- assurer la mise à jour des données sur la protection du patrimoine culturel immobilier au Québec;
- créer des équipes sportives nationales du Québec pour susciter des moments de fierté collective;
- reconnaître et célébrer l'apport des Anglo-Québécois au développement de notre nation;
- collaborer avec les Premières Nations et les Inuits à la protection de leur patrimoine culturel.

Démocratiser et transformer nos télécommunications

Malgré l'omniprésence de la culture anglophone dans notre paysage médiatique, la société québécoise a su se démarquer par la présence de médias, de productions télévisuelles et d'entreprises de télécommunications qui lui sont propres, allant même jusqu'à se doter d'une chaîne télévisuelle publique – Télé-Québec. Or, le virage numérique bouscule ces institutions et nos modes de consommation culturelle et informationnelle. Le Québec doit soutenir la production québécoise de contenus culturels et informationnels qui, en innovant, rejoindront le public québécois partout où il se trouve. Sur un territoire aussi vaste, les médias régionaux doivent pouvoir être présents afin de produire et de diffuser de l'information régionale et locale de qualité. L'information crédible, accessible et de qualité est à la base de notre démocratie.

Le Parti Québécois aspire à :



- ajouter au mandat de Télé-Québec celui d'informer et d'assurer une diffusion d'informations régionales à travers le Québec;

- donner le mandat à Télé-Québec de produire des émissions de débats et de diffuser davantage de productions documentaires sur des enjeux culturels et politiques;

- donner le mandat à Télé-Québec de promouvoir la littérature jeunesse d'ici par la programmation d'émissions d'éveil à la lecture par et pour les enfants et les adolescents;

- donner un mandat de reflet de la diversité et de la réalité québécoises à notre réseau public;

- garantir la diversité des sources d'information et la qualité de l'information en région;

- assurer une diffusion suffisante de contenu québécois sur les ondes radiophoniques, et ce, à toute heure du jour;



- créer un conseil québécois des communications, notamment pour encadrer l'utilisation du spectre cellulaire et radiophonique au Québec;



- favoriser l'accès au marché des communications pour les petits fournisseurs;



- encadrer le développement des futures technologies de l'information et des communications;

- déterminer un niveau équilibré de participation financière publique aux médias, tout en favorisant les dépenses publicitaires étatiques dans des médias à propriété locale;

- assurer l'accès à Internet haute vitesse et au réseau cellulaire sur l'ensemble du territoire québécois.

Répondre aux défis écologiques, sociaux et économiques de la crise climatique

La crise climatique illustre les limites d'un modèle économique extractiviste et fondé sur le rendement à court terme. La crise climatique, par ses effets sur l'environnement, appelle à un nouveau modèle économique et à une mobilisation collective pour réussir l'urgente transformation sociétale nécessaire à la survie de l'Humanité.

Jamais l'humanité n'aura fait l'expérience de changements aussi profonds et rapides de son environnement. Une réponse pertinente doit réduire d'urgence les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en adaptant notre société à ce nouveau contexte. Telle la COVID, cette crise testera nos capacités de cohésion sociale et d'adaptation collective.

Fort heureusement, dans la famille des nations, le Québec est bien pourvu pour faire face à ces défis. Nous comptons non seulement sur un patrimoine naturel exceptionnel, mais aussi sur un « capital social » de solidarité, de résilience et d'inventivité. Notre patrimoine naturel et notre génération d'énergie propre et renouvelable nous mettent dans une position privilégiée pour faire face à cette crise, dans la mesure où nous saurons agir franchement. Notre capital social nous équipe favorablement pour faire les arbitrages nécessaires face aux choix à venir. En prenant le plein contrôle de notre territoire, nous mettrons également fin à notre participation indue à l'État pétrolier canadien.

L'impératif du développement durable : changer de modèle de développement

Face au défi qui nous attend, il importe de mettre la notion de développement durable – un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs – au cœur de notre action collective. L'État du Québec verra à utiliser tous les leviers à sa disposition pour veiller à une gestion durable du territoire et de ses ressources ainsi qu'à la protection de la biodiversité; pour inciter à une plus grande sobriété énergétique, ainsi qu'à une transition vers les énergies renouvelables; pour s'assurer que les ressources naturelles du Québec servent à un développement pérenne de ses régions; pour stimuler l'entrepreneuriat dans le respect de l'environnement.

Sur le plan de la gouvernance, le Parti Québécois aspire à :

- enchâsser la pérennité de notre environnement naturel et la protection de la biodiversité dans la Constitution du Québec et s'assurer que l'État québécois est seul décideur quant aux questions environnementales sur son territoire;
- encadrer l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 par le biais de l'adoption d'un budget carbone et d'une loi-cadre contraignante qui rehaussera les ambitions climatiques du Québec et la cible de 2030 en fonction de la cible établie à la COP26 de Glasgow et dans l'esprit de la juste part du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques;
- mobiliser la société civile du Québec et la mettre dans le coup en convoquant un chantier de dialogue social sur l'urgence climatique pour développer des stratégies régionales et nationale de transition écologique et en créant un conseil national de la transition afin d'en assurer le suivi;

- consolider l'acceptabilité sociale des grands projets avant leur réalisation;
- renforcer l'adaptation de nos collectivités face aux impacts des dérèglements climatiques et veiller à ce que les taxes appliquées servent à la transition écologique, économique, sociale; à aider financièrement les entreprises à électrifier graduellement tous les usages convertibles des combustibles fossiles; à soutenir leur décarbonation ici, pour éviter une délocalisation de leurs activités sans les décarboner en créant ainsi des fuites de carbone.

Sur le plan des moyens, le Parti Québécois aspire à :

- développer des indicateurs de développement économique qui reflètent mieux le progrès économique et social de notre société en tenant compte notamment des services écologiques rendus par notre milieu naturel;
- contribuer à l'élargissement du marché du carbone (SPEDE), notamment en diminuant progressivement les allocations gratuites, en augmentant le nombre de protocoles de crédits compensatoires et en favorisant l'adhésion d'autres partenaires internationaux;
- mettre en œuvre une politique environnementale autour du concept d'économie circulaire en favorisant notamment l'écoconception des produits dans une perspective de lutte contre l'obsolescence programmée, des pratiques de recyclage plus efficaces, ainsi que les circuits courts de production-consommation reflétant la philosophie du quadruple R (récupérer, réutiliser, recycler, réparer);
- renouveler notre politique industrielle en misant sur une meilleure mise en valeur des ressources naturelles, sur la lutte au gaspillage des ressources et à l'obsolescence programmée, sur l'identification de créneaux critiques face aux défis d'une économie sobre en énergie, et sur des acteurs économiques locaux qui s'inscriront dans la durée;
- favoriser un entrepreneuriat vert chez les PME québécoises par le biais de politiques d'achat public et d'accompagnement adaptées, en misant notamment sur le développement de l'économie sociale, coopérative et de l'entrepreneuriat social;
- encourager les Québécoises et les Québécois à devenir propriétaires des entreprises québécoises novatrices dans le secteur des technologies vertes, en réintroduisant un régime d'épargne-actions afin de promouvoir ce secteur et rendre disponible du capital aux entreprises qui y œuvrent;
- doter le Québec d'une politique d'investissement responsable pour la gestion de l'épargne des Québécoises et des Québécois, comprenant notamment le retrait des investissements dans les énergies fossiles et en changeant la loi de la CDPQ;
- introduire, dans l'analyse de chaque investissement et achat du gouvernement, le calcul de son impact écologique, ainsi que des critères environnementaux dans les appels d'offres publics;
- favoriser l'éducation relative à l'environnement et développer la recherche fondamentale et appliquée en la matière, notamment en adoptant une politique de recherche et développement axée sur l'émergence d'une société résiliente et d'une économie durable;
- miser sur l'écofiscalité pour accélérer la transition, en s'assurant que cette dernière est équitable pour les contribuables moins nantis;

- utiliser le fonds des générations, ainsi que l'émission d'obligations vertes, pour financer la transition écologique;
- réviser les normes de la construction et de la rénovation des bâtiments afin de les rendre plus écologiques, écoénergétiques et adaptés aux changements climatiques;
- entreprendre une corvée d'amélioration de l'efficacité énergétique;
- s'assurer, avec les municipalités, que les lois et règlements sur l'aménagement du territoire reflètent les impératifs de la transition écologique et du développement durable, tout en attribuant une proportion du Plan québécois des infrastructures (PQI) au verdissement des municipalités;



• utiliser stratégiquement la politique monétaire afin de financer la transition écologique;



• adopter une politique commerciale et tarifaire durable, c'est-à-dire qui prenne en compte le coût écologique (notamment l'empreinte carbone) et social des biens et services importés;



• mettre la lutte contre les changements climatiques au cœur de la politique de coopération internationale du Québec.

Nous approprier notre territoire

Le territoire québécois est indissociable de notre identité nationale. Il caractérise notre fierté et marque profondément notre histoire; nos forêts à perte de vue, notre grand fleuve, nos rivières sinueuses et nos déserts blancs sont devenus de véritables symboles du Québec. Portant d'abord l'empreinte des Autochtones, notre territoire conditionne notre existence et incarne notre avenir. Tout comme notre peuple, notre territoire est accueillant et sait charmer les touristes venus du monde entier pour le visiter, en toutes saisons. Riche de ses ressources naturelles, il exige de nous que nous assurions sa pérennité et son exploitation durable, de façon à garantir un développement économique en harmonie avec les communautés locales.

Le Parti Québécois aspire à :

- mettre en valeur les toponymies autochtones, particulièrement dans les lieux naturels comme les rivières;



• décider uniquement au Québec de tout projet de développement ou de transport de ressources naturelles sur le territoire québécois;

• encourager les 2e et 3e transformations des ressources dans toutes les régions;

• assurer une meilleure gestion des matières résiduelles et transformer les sites d'enfouissement en lieu de production de biocarburant;



• affirmer notre souveraineté sur le fleuve et le golfe du Saint-Laurent, protéger leur faune et leur flore, et pérenniser la Voie maritime;

• augmenter l'accessibilité aux cours d'eau pour les citoyens;

• garantir la protection de l'eau potable et son accès à tout citoyen;



• exclure le commerce de l'eau des traités commerciaux internationaux;

- assurer une gestion publique et collective de l'eau en augmentant de manière considérable la redevance exigible pour l'utilisation commerciale et industrielle de l'eau, en mettant notamment en place un programme de soutien aux municipalités pour la modernisation et la mise à niveau des infrastructures de traitement des eaux usées;
- protéger les milieux humides, les milieux naturels et les cours d'eau, en renforçant les lois actuelles, tout en s'assurant de leur application;
- bonifier le programme de remboursement des taxes aux propriétaires de certains milieux naturels protégés en terres privées afin de protéger par la conservation volontaire, la biodiversité et les milieux naturels, certes, mais aussi, à de nombreux égards, à la santé, à l'économie et au bien-être de nos communautés, pour un bénéfice collectif;
- intégrer le principe de pollueur-payeur quant à la contamination atmosphérique, du sol et de l'eau;
- protéger des zones maritimes et côtières, notamment en luttant contre l'érosion des berges;
- assurer une gestion responsable et intelligente de nos forêts, en limitant au maximum les effets néfastes sur les écosystèmes et les communautés, et en optimisant la captation des GES;
- bonifier la Charte du bois, utiliser davantage de bois québécois dans la construction d'infrastructures au Québec et s'assurer que les besoins intérieurs québécois sont comblés avant d'autoriser l'exportation de la ressource;
- **intégrer les territoires québécois de Parcs Canada à la SEPAQ;**
- créer une politique nationale de l'aménagement et de l'urbanisme, de manière à rendre plus écoresponsable la façon dont nous aménageons et habitons le territoire;
- se servir de l'écofiscalité pour assurer l'utilisation durable de nos ressources naturelles;
- développer l'expertise et les ressources humaines du gouvernement et des municipalités pour veiller à l'application des lois et au respect des normes environnementales;
- valoriser notre industrie touristique, en assurant le maintien et le développement des infrastructures touristiques, et favoriser le tourisme intérieur;
- mettre sur pied une politique nationale spécifique de protection de nos paysages en collaboration avec les municipalités et communautés locales, y compris les communautés autochtones, afin de développer davantage d'aires protégées et de garantir le principe d'acceptabilité sociale par rapport à tout projet minier ou de coupe forestière.



Développer une indépendance alimentaire au moyen d'une exploitation durable des ressources agroalimentaires

La culture de la terre et de la mer a marqué l'histoire et l'identité collective du Québec. De la production à la transformation, en passant par la mise en valeur des produits du terroir et l'agrotourisme, le secteur de l'agroalimentaire représente aujourd'hui un pilier de notre économie. Devant les défis que posent la mondialisation et la crise climatique, plus que jamais la souveraineté alimentaire représente pour le Québec un idéal à atteindre. L'exploitation durable des ressources agroalimentaires vise à produire des aliments sains pour la population tout en protégeant la santé des travailleurs. Elle permet de limiter à un faible niveau les impacts sur l'environnement et préserve les ressources du milieu pour les générations futures. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de la chaîne doivent être soutenus pour pouvoir adapter la production en agriculture, en mariculture et dans les pêcheries, transformer les produits près de leur lieu d'origine, valoriser les métiers de ces secteurs et encourager la consommation locale.

Le Parti Québécois aspire à :

- favoriser une souveraineté alimentaire par des mécanismes de surveillance de l'offre nationale;
- assurer une gestion publique et collective de nos terres agricoles, pour permettre l'accès à celles-ci à nos agricultrices et agriculteurs;
- assurer que la propriété de nos terres agricoles reste québécoise, pour freiner l'accaparement des terres par des intérêts étrangers ou financiers;
- renforcer la protection de nos terres agricoles, particulièrement face à l'étalement urbain afin d'assurer, entre autres, la protection accrue des boisés, forêts et milieux humides;
- soutenir le transfert des fermes vers la relève agricole;
- encourager le développement de l'agriculture en serre à l'année;
- favoriser la production agricole biologique et diversifiée;
- réglementer l'utilisation des engrais chimiques et promouvoir les alternatives, tout en accompagnant les entreprises dans ce virage vert;
- ajouter des dispositions réglementaires supplémentaires, et ce, dans un but de favoriser une agriculture durable;
- maintenir la gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulet, de dindon, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation;
- soutenir l'agriculture urbaine à échelle commerciale et personnelle;
- soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la mise en valeur de leurs produits, au Québec et sur les marchés internationaux;
- développer une politique d'achat de produits alimentaires locaux dans les institutions publiques (p. ex., CPE, écoles, hôpitaux, etc.);
- encourager les Québécoises et les Québécois à consommer des produits alimentaires d'ici;
- légiférer pour réduire le gaspillage alimentaire;

- inciter les producteurs agroalimentaires à remettre leurs productions non commercialisables à des banques alimentaires ou à des organismes communautaires, tout en offrant un soutien financier afin d'assurer un coût nul pour ceux-ci;
- créer un chantier national sur l'agriculture pour évaluer les besoins réels de consommation des produits agroalimentaires afin d'en arriver à une meilleure adéquation avec la capacité des producteurs à combler nos besoins agroalimentaires par des produits de circuits courts, écologiques et québécois;
- valoriser les métiers liés à l'agriculture, au secteur agroalimentaire et à l'agrotourisme;
- soutenir la transformation agroalimentaire au Québec;



- assurer une pêche durable sur tout le territoire maritime du Québec;

- soutenir, valoriser et promouvoir la transformation et la consommation des produits marins au Québec;
- assurer à tous les travailleurs agricoles et à ceux de la transformation des produits marins un revenu et des conditions de travail décentes tout en œuvrant à la réduction de la dépendance aux travailleurs étrangers temporaires;
- favoriser la formation dans le secteur des métiers de la mer dans les régions maritimes du Québec;
- soutenir le transfert des permis et des entreprises de pêche vers la relève, d'une génération à l'autre;
- identifier des aires protégées partout sur le territoire, au sud comme dans les régions nordiques, dans l'optique de protéger la biodiversité qui est au cœur du patrimoine naturel du Québec;



- appliquer aux produits agricoles étrangers entrant sur le marché québécois les mêmes normes que celles concernant les produits agricoles québécois (qualité, salubrité, etc.), plus précisément, en assurant une inspection des produits étrangers par des inspecteurs du MAPAQ, dans le respect des accords actuels de libre-échange.

Rendre accessible notre territoire

Le Québec regorge de grands espaces et de ressources naturelles, à rendre jalouses d'autres nations. La grandeur de notre territoire apporte néanmoins plusieurs défis, notamment en matière d'accès aux régions, de mobilité et d'occupation du territoire. Notre métropole s'étend, notre combustion de pétrole aussi, nos régions sont de plus en plus isolées. La réponse aux enjeux d'éloignement et de déplacement ne se trouve pas dans une hausse du nombre de routes et d'automobiles, mais plutôt dans une diversité d'options de transport. Encourageons les déplacements à pied et à vélo dans nos quartiers; offrons du transport en commun accessible et adapté aux réalités des milieux; assurons-nous que les gens peuvent se déplacer d'une région à l'autre; innovons dans le domaine du transport de marchandises.

Le Parti Québécois aspire à :

- réduire la demande de transport en :
 - favorisant le télétravail;
 - favorisant la densification douce des centres urbains, particulièrement autour du transport collectif;
 - soutenant les municipalités dans leurs efforts de lutte contre l'étalement urbain.
- transférer la demande de transport vers d'autres modes en :
 - développant l'offre de transport actif partout au Québec;
 - soutenant les projets de transport collectif dans toutes les régions du Québec dans une optique du bon mode au bon moment et au bon endroit;
 - bonifiant les incitatifs au covoiturage et à l'autopartage.
- améliorer les transports existants en :
 - accélérant l'électrification des transports, autant individuels que collectifs, notamment en développant une filière industrielle de véhicules électriques de tous les types.
- établir, en partenariat avec de grandes entreprises et des transporteurs publics, des moyens de transport collectif reliés à des stationnements incitatifs pour améliorer la fluidité des grands axes routiers autour des grands centres urbains, afin de diminuer le transit ponctuel des mono-automobilistes travailleurs aux heures de pointe;
- créer une agence de transport décentralisée, dont la mission sera de coordonner l'entretien des réseaux de transport et de gérer les chantiers de construction d'infrastructures de transport;



• assurer l'accessibilité intrarégionale et interrégionale des régions du Québec;



• réclamer du fédéral la compétence en matière de transport ferroviaire sur le territoire québécois;



• assurer l'accessibilité du transport aérien dans toutes les régions du Québec, à un prix abordable;



• favoriser le développement du transport ferroviaire et maritime de personnes et de marchandises, dans une perspective de diminution du transport par camion;



• encadrer le développement des véhicules autonomes.

L'État québécois, protecteur du tissu social

Le filet social hérité de la Révolution tranquille a porté ses fruits : le Québec forme un des États d'Amérique présentant le moins d'inégalités sociales. La vigueur de notre économie sociale et coopérative illustre cette volonté de prendre soin les uns des autres, comme la présence d'un réseau communautaire entreprenant et actif. Néanmoins, le Québec n'échappe pas à la tendance mondiale d'accroissement des inégalités liée, en partie, aux bouleversements sociaux et aux mutations du monde du travail. Notre capacité d'innovation doit servir au renouvellement de nos programmes sociaux publics afin de mieux les adapter. Les inégalités ont un coût économique et social; la revitalisation de notre tissu social rehaussera le bien-être de la population québécoise, maintiendra la paix sociale et assurera notre développement collectif.

Prévenir pour investir dans l'avenir

Le Québec moderne s'est édifié sur l'idée d'être un levier de l'émancipation d'un peuple plutôt que de représenter un simple prestataire de services publics. Large accessibilité à l'éducation publique – du CPE à l'université –, création de logements abordables, congés parentaux importants, intégration des services sociaux aux services de santé : ces assises s'enracinent dans une vision de prévention qui, au fil des décennies et de différentes réformes, a été dégarinée de ses ressources réelles et de sa portée. Pourtant, agir en amont est l'ascenseur social le plus puissant. Le Parti Québécois doit renouer avec des politiques publiques ambitieuses, le déploiement de services de proximité ainsi que des investissements en santé publique et en actions de prévention.

En matière de santé publique, le Parti Québécois aspire à :

- adopter une loi bouclier qui obligera tous les ministères à veiller à ce que chaque nouvelle politique tienne compte de ses effets négatifs possibles sur les citoyens moins nantis; prévoir des mesures qui protégeraient ces derniers contre ces effets négatifs et rendre compte annuellement des actions prises pour les protéger;
- améliorer l'accès aux services et aux soins en santé mentale de première ligne, notamment en rehaussant les conditions de travail des professionnels de la santé;
- assurer un financement stable et récurrent à la Santé publique, afin d'éviter des coupes budgétaires mettant à risque la population;
- prioriser un système de santé axé sur le préventif plutôt que le curatif;
- rehausser la prévention en matière de santé mentale;
- doter le Québec d'une politique claire pour maintenir une réserve d'équipements sanitaires et de médicaments de base en cas d'urgence sanitaire et développer une capacité de production québécoise;
- promouvoir l'adoption de bonnes habitudes de vie par l'éducation populaire, le soutien à des aménagements urbains et le soutien financier à des populations plus défavorisées;
- assurer l'accès à des aliments de qualité pour tous;
- intégrer au système public les soins dentaires et visuels;

- offrir des services de périnatalité adaptés aux femmes enceintes dès le début de la grossesse, en soutenant la mise en place de la déclaration de grossesse dans toutes les régions du Québec;
- rehausser l'accès aux services sociaux offerts aux familles vulnérables ou traversant une période de crise;
- augmenter les habiletés de secourisme de base de la population;
- garantir, à toute personne qui en a besoin, la gratuité des produits d'hygiène féminine notamment par un programme de distribution et de dons dans les milieux scolaires, postsecondaires, les organismes communautaires et les organismes désignés par le gouvernement;
- rehausser la prévention en matière de santé sexuelle afin de diminuer les taux d'infections transmissibles sexuellement et les violences sexuelles;
- doter le Québec d'une politique nationale en matière de prévention et de gestion des surdoses de drogue;
- réviser la loi encadrant le cannabis pour mettre l'âge légal d'achat à 18 ans.

En matière d'éducation, le Parti Québécois aspire à :

- mettre en place une commission sur l'éducation, équivalente à la commission Parent, dans le but de mener une grande réflexion collective sur l'éducation au Québec;
- adopter une loi bouclier contre les compressions des budgets de la petite enfance, de l'éducation et de la protection de la jeunesse;
- garantir l'accessibilité aux établissements scolaires pour tous les Québécois et sur tout le territoire, des CPE aux universités;
- compléter le réseau des CPE selon le principe « un enfant, une place », et l'intégrer au système éducatif québécois;
- assurer la qualité de tous les services de garde éducatifs;
- assurer la présence d'un nombre suffisant de professionnels dans les CPE, les écoles (niveaux préscolaire, primaire et secondaire), les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle pour faire du dépistage et intervenir auprès des jeunes, en se basant sur les besoins de ceux-ci;
- valoriser l'école publique en la finançant mieux et en s'assurant de la qualité des infrastructures;
- mettre fin aux pratiques ségréguatives des écoles privées et des écoles publiques sélectives de façon à garantir la socialisation, la réduction des inégalités et le plein développement des individus et de la nation;
- mettre fin de façon graduelle aux subventions publiques des écoles privées et assurer la mixité sociale du réseau d'éducation public;
- soutenir les écoles publiques dans leur offre de programmes non sélectifs visant la motivation et la persévérance scolaires des élèves;
- soutenir le maintien et le développement d'activités parascolaires gratuites, en collaboration avec les communautés;

- augmenter l'autonomie de gestion des écoles;
- permettre la création de classes moins nombreuses, selon les besoins des élèves et assurer un ratio équitable aux services d'aide pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- modifier les programmes d'enseignement de l'histoire du primaire au collégial pour assurer une présence importante de notre histoire et de notre littérature et, de plus, en partenariat avec les Premières Nations, mettre en valeur les cultures autochtones, avec des activités pédagogiques en territoire autochtone et un enseignement élémentaire des langues autochtones;
- rendre obligatoires les cours d'éducation à la citoyenneté, incluant la présentation de la laïcité québécoise, et d'éducation sexuelle dans le programme de formation de l'école québécoise;
- promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat dans les écoles et mettre en place des mécanismes de mentorat d'affaires;
- assurer le respect du cursus scolaire par tous les élèves québécois, qu'ils soient formés dans une école, à la maison ou en centre jeunesse;
- augmenter l'accessibilité à la formation professionnelle et en faire la promotion, notamment en optimisant son mode de financement;
- mieux intégrer l'éducation des adultes dans le système éducatif québécois et y étendre des mesures d'évaluation, de concertation et de soutien cohérentes avec l'enseignement régulier;
- garantir la présence de programmes de formation prioritaires dans les cégeps et les universités en région, malgré les variations démographiques;
- protéger les programmes particuliers des cégeps publics en région;
- favoriser les inscriptions des étudiants étrangers dans nos collèges et universités francophones en région;
- favoriser l'accès aux cégeps et aux universités pour les étudiantes et étudiants de première génération;
- encourager les étudiants ayant obtenu leur diplôme au Québec à y rester;
- soutenir la recherche universitaire, en assurant une juste distribution des fonds publics entre les secteurs de recherche (fondamentale, appliquée, sciences de la nature, santé, sciences humaines, culture), et intégrer les fonds subventionnaires canadiens aux fonds de recherche québécois puis équilibrer la distribution des fonds entre francophones et anglophones en fonction du poids démographique.

Prendre soin de notre monde

L'action préventive est fondamentale pour réduire les inégalités mais, la vie étant ce qu'elle est, l'État doit aussi soutenir directement la population. Peu importe que l'on soit dans des classes socioéconomiques plus favorisées ou non, nous pouvons tous et toutes être sujets à des vulnérabilités à un moment ou à un autre de nos vies. Un filet social bien tissé tend à nous faire vivre plus longtemps, à nous sortir d'une situation précaire et à nous offrir une meilleure qualité de vie. Avoir un toit, un revenu adéquat, des repas sains, un accès à des soins de santé physique et mentale, un bon réseau social et du temps pour soi comme pour sa famille, tous ces aspects représentent autant de vecteurs d'égalité. En ce sens, nos services publics font l'envie de bien d'autres sociétés. La qualité de ceux-ci, notamment en santé, se situe dans le haut des palmarès. Cependant, l'accès simplifié et au moment opportun à ces services relève parfois du parcours du combattant. Changeons cette situation en donnant la priorité aux services de proximité, en sortant d'une vision hospitalocentriste et en humanisant la prestation de nos services publics.

En matière d'habitation, le Parti Québécois aspire à :

- doter le Québec d'une politique nationale d'habitation encadrant le droit de se loger, et misant sur une mixité des types de logement et des approches de soutien à la stabilité résidentielle;
- mettre en place un registre national des loyers;
- lancer un vaste chantier de construction de logements subventionnés en favorisant les projets développés par le secteur coopératif et les organisations sans but lucratif (OSBL) de logement et le public;
- diversifier les types d'accompagnement offerts en logement auprès des personnes vulnérables, tout en maintenant l'offre de soutien communautaire en logement social;
- soutenir la mixité sociale dans la construction de nouvelles habitations;
- intégrer les programmes et les financements fédéraux en matière d'habitation (logement social) et d'itinérance, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);
- encadrer la spéculation immobilière.

En matière de santé et de services sociaux, le Parti Québécois aspire à :

- augmenter l'autonomie de pratique des professionnels de la santé membres d'un ordre professionnel en décroissant certains actes médicaux;
- repenser entièrement la structure administrative, médicale et de réadaptation des CHSLD et des ressources intermédiaires afin d'en faire de réels milieux de vie et de soins, et en augmenter considérablement la surveillance en matière de négligence;

- réinvestir dans le système public de santé et de services sociaux en mettant en place les conditions de travail permettant de maintenir et de recruter l'expertise professionnelle et médicale de façon à limiter au maximum l'intrusion du privé en maintenant l'accessibilité universelle aux soins;
- doter le Québec d'une politique nationale assurant l'adaptation de notre société au vieillissement de la population, pour répondre aux enjeux du bien-vieillir dans la dignité;
- garantir des soins à domicile dans tous les milieux de vie, selon les besoins des bénéficiaires;
- mieux soutenir les proches aidants et consolider les entreprises d'économie sociale et coopérative dans le réseau de services à domicile pour les personnes âgées et handicapées;
- garantir l'accès aux services professionnels et leur continuité pour les personnes vivant avec une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme;
- garantir un financement stable et cohérent des soins de santé et des services sociaux;
- rendre accessible un programme public de psychothérapie;
- assurer l'accessibilité et la disponibilité de services médicaux, sociaux et de santé mentale en tout temps et partout;
- favoriser la télémédecine pour assurer une prestation de soins rapide et efficace à la population;
- diminuer le surdiagnostic et donner la priorité à l'utilisation de médicaments génériques;
- garantir l'accessibilité à la fécondation in vitro pour tous les couples infertiles québécois;
- faciliter la transition vers la vie adulte pour les jeunes sortant de nos centres jeunesse;
- assurer une prise de décision locale, particulièrement pour les CHSLD et les CLSC;
- revoir le financement accordé aux professionnels de la santé dans une logique d'équité;
- garantir un niveau de ressources adéquat pour la protection de notre jeunesse;
- insérer dans l'agenda des élèves du secondaire des conférences de groupe avec un ou une psychologue ou un intervenant ou une intervenante en santé mentale, de la même façon qu'il existe déjà des rencontres sur la toxicomanie;
- garantir un financement stable, pluriannuel et récurrent aux organisations communautaires prodiguant des services directs à la population;
- améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et favoriser leur inclusion à la société québécoise, notamment en matière d'insertion à l'emploi;
- soutenir le don de produits sanguins et rendre universel le don d'organes au décès à moins d'une clause de retrait explicite de la personne;
- transférer à l'INESSS la réglementation et l'homologation des médicaments.



S'adapter aux nouvelles réalités du monde du travail

Par le travail, l'individu s'assure un revenu de subsistance, se réalise sur le plan personnel et s'intègre à la société. Le monde du travail se transforme, de nouveaux emplois émergent et d'autres disparaissent. Le télétravail et les technologies bousculent nos repères traditionnels. Les protections sociales habituellement liées aux emplois s'effritent par l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Ce faisant, la législation, le Code du travail et les diverses formes de soutien de l'État doivent évoluer. Une réelle égalité des chances doit néanmoins rester au cœur de nos principes, afin de donner à chacun la possibilité d'accéder à l'autonomie financière et au mieux-être.

Le Parti Québécois aspire à :

- réaffirmer clairement le préjugé favorable aux travailleurs;
- assurer la progressivité de notre système fiscal, autant pour les individus que pour les entreprises;
- éliminer les avantages fiscaux indus ou inéquitables;
- assurer l'adéquation entre le salaire minimum et le salaire médian québécois;
- revoir l'aide de dernier recours pour garantir un revenu minimal à tous les Québécois, leur permettant de vivre adéquatement;
- limiter le surendettement et les frais d'intérêt liés aux dettes personnelles;
- intégrer l'assurance-emploi et les mesures québécoises de soutien social pour favoriser la formation continue et l'intégration dans les secteurs d'emploi en pénurie de main-d'œuvre;
- faciliter la syndicalisation de l'ensemble des travailleurs et modifier le Code du travail afin de mieux protéger les travailleurs autonomes;
- soutenir la formation continue et les besoins de requalification, tant en milieu de travail directement que dans les institutions d'enseignement;
- actualiser le droit du travail pour mieux protéger toutes les travailleuses et tous les travailleurs, compte tenu de l'évolution du marché du travail;
- développer un filet social pour les artistes ayant des revenus variables;
- encadrer les agences de placement en emploi afin de mieux protéger les travailleurs et les travailleuses;
- soutenir adéquatement et suffisamment les travailleurs malades;
- garantir les droits en matière de relations de travail des personnes devenant proches aidantes;
- anticiper les transformations structurelles du marché du travail, comme la disparition et la modification de différents métiers, et soutenir les personnes touchées;
- faciliter la reprise d'entreprises par un collectif d'employés;
- réformer le processus de reconnaissance des diplômes et de l'expérience étrangère des néo-Québécois afin de permettre une meilleure intégration en emploi et d'en garantir la transparence, l'accessibilité et l'application;

- favoriser et faciliter le recrutement de travailleurs étrangers en améliorant l'efficacité du traitement des demandes faites à l'État québécois pour combler des besoins de main-d'œuvre spécialisée par les entreprises;
- soutenir la régionalisation de l'immigration en favorisant l'établissement et l'intégration à l'emploi des néo-Québécois directement en région;
- valoriser les professions des secteurs public et parapublic, notamment en recrutant de jeunes talents pour assurer la relève de la fonction publique;
- augmenter la présence des minorités visibles et des Autochtones dans la fonction publique et parapublique;
- valoriser le rôle et optimiser les compétences de chaque professionnel de la santé;
- faire de l'enseignement une profession de choix et de prestige;
- privilégier le mentorat et le partenariat entre institutions d'enseignement afin que les enseignants, notamment ceux en début de carrière, soient soutenus dans leur milieu éducatif, selon leurs besoins et leurs tâches d'enseignement;
- rémunérer l'ensemble des heures de stage obligatoire dans le cadre d'un programme de formation postsecondaire;
- protéger les régimes de retraite des travailleuses et des travailleurs d'entreprises privées lors d'une faillite;



- intégrer la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et les prestations de la Régie des rentes pour assurer le maintien de la qualité de vie de nos retraités;



- généraliser la disposition anti-briseurs de grève.

Un Québec qui prend sa place dans le monde

Tel qu'on l'a décrit précédemment dans le chapitre portant sur une saine démondialisation, le Québec, n'étant pas aux commandes de sa destinée, subit présentement la mondialisation et les orientations du fédéral, plutôt que de mener sa propre stratégie et de prendre sa place sur l'échiquier mondial. Mais le jour où nous aurons le pouvoir de faire rayonner le Québec partout dans le monde est proche, et nous devons activer tous les leviers afin de faire du Québec un joueur incontournable sur la scène internationale. Être maîtres chez nous, c'est aussi être des leaders à l'extérieur de nos frontières.

Interagir sur la scène internationale

La nature pacifiste de la nation québécoise et son expérience en matière de diplomatie nous inspirent une politique étrangère basée sur la promotion de valeurs de paix, de démocratie, d'équité, d'égalité des sexes et de diversité, tant culturelle que linguistique. Le Québec doit promouvoir ses valeurs en établissant des relations diplomatiques, en favorisant la coopération internationale, en étant un acteur de premier plan dans les discussions et les actions relatives à la souveraineté des peuples, ainsi qu'en devenant un chef de file de l'économie verte. Ces discussions et futures alliances nous permettront de valoriser notre langue, notre culture, les fleurons québécois et notre territoire pour, ainsi, nous positionner comme leaders progressistes.

Le Parti Québécois aspire à :



- faire valoir la voix du Québec au sein des organisations internationales en tant qu'État indépendant;
- intensifier nos relations avec les États francophones;
- intensifier nos relations et renforcer nos liens avec les États qui aspirent à leur indépendance par un processus démocratique;



- intégrer les organismes de défense et les organisations internationales auxquels nous participons actuellement;



- reconnaître l'application de la Charte des droits de la mer de l'ONU procurant ainsi au Québec les trois-quarts des eaux du golfe du Saint-Laurent avec la règle de l'équidistance entre deux territoires de souveraineté différente;



- contribuer à la défense des droits de la personne, à l'équité de genre, à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, au renforcement des institutions démocratiques avec les différentes organisations internationales;
- reconnaître le droit à l'autodétermination des peuples;



- adopter une politique d'accueil des réfugiés, notamment en assurant le traitement rapide des demandes d'asile et en facilitant l'accès aux soins de santé pour les demandeurs d'asile et les migrants à statut précaire, ainsi que pour leur famille;



- assurer la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles partagées avec nos voisins, particulièrement l'eau;

- reconnaître l'importance de la Route bleue, depuis le début du fleuve jusqu'au golfe du Saint-Laurent, et assurer des liaisons maritimes accessibles et efficaces entre les régions du Québec;
- doter le Québec d'une garde nationale, qui aura pour mandats principaux le maintien de la paix et l'aide aux populations civiles en détresse, en plus de soutenir la société et nos alliés lors d'événements extraordinaires;
- assurer le respect de nos frontières terrestres, maritimes et aériennes, ainsi que la sécurité de nos infrastructures essentielles, comme nos centrales électriques;
- doubler le nombre de délégations générales du Québec à travers le monde;
- étendre notre réseau de délégations générales en développant de nouvelles ambassades;
- ratifier, à l'Assemblée nationale, tout traité international.

Négocier des ententes économiques à l'image du Québec

Les exportations sont importantes pour l'économie québécoise. L'accès aux autres marchés est primordial pour notre développement collectif. C'est pourquoi le Québec développe de multiples accords de libre-échange en tout respect de la diversité culturelle et linguistique. Ce développement se poursuivra, toujours dans le respect de nos valeurs. Il doit permettre à chaque nation de « gagner », d'envisager positivement son avenir. Le Québec étant une nation d'entrepreneurs, nous continuerons de défendre un nationalisme économique dans une optique d'ouverture résolue à l'autre.

Le Parti Québécois aspire à :

- soutenir le maintien des sièges sociaux d'importance au Québec;
- favoriser l'exportation des produits et services de nos PME;
- multiplier les ententes de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des néo-Québécois, comme celle conclue avec la France;
- assurer la continuité des ententes commerciales et des accords de libre-échange actuels;
- négocier les futurs traités commerciaux selon les priorités québécoises;
- s'opposer à l'intégration, dans les traités commerciaux, de clauses permettant aux multinationales de poursuivre des États;
- assurer la transparence du processus de signature d'accords internationaux, notamment par la tenue de consultations publiques sur le sujet;
- favoriser la libre circulation des biens, des services et des personnes avec le Canada, lors du processus de transition vers le pays du Québec;
- promouvoir un mécanisme de taxation pour réduire la spéculation financière.

Mettre les expériences québécoises au profit des mouvements sociaux et culturels mondiaux

Le Québec a su développer, au cours de son histoire, une réputation solide à l'international concernant son engagement en coopération internationale et son expertise en économie sociale et coopérative. Son combat pour la survie de la langue française et de sa culture inspire. Le Québec se doit d'être un acteur influent sur la scène internationale, tout comme au sein de la Francophonie, en matière de diversité linguistique et culturelle, de respect des droits de la personne et de solidarité internationale. En toute humilité, offrons notre expérience singulière comme nation et notre dynamisme sur les questions d'ordre social et culturel afin de bâtir un monde plus juste et empreint de liberté.

Le Parti Québécois aspire à :

- renforcer notre présence au sein de la Francophonie internationale;
- soutenir, à titre d'allié, la pérennité des communautés francophones au Canada;
- communiquer seulement en français avec les organisations internationales;
- encourager l'utilisation du français dans les relations commerciales internationales et l'univers virtuel, et utiliser la terminaison « .quebec » pour toutes les institutions publiques;
- diffuser la culture québécoise sous toutes ses formes à l'international;
- inclure les modalités de la Convention sur la diversité culturelle dans les ententes internationales;
- encourager les ententes d'échange et de partenariat entre établissements d'enseignement québécois et francophones dans le monde;
- faire la promotion, à l'international, de nos innovations sociales et collectives, notamment les CPE, les cégeps et le modèle coopératif, en offrant notre expertise aux États souhaitant importer ces modèles;
- soutenir, dans une perspective d'autonomie et d'autodétermination, le développement social, culturel, sportif, démocratique et économique des pays
- développer une convention internationale visant la promotion et la protection du français.

